

Cros de Géorand

2d semestre 2016

Bulletin municipal

N° 18



Trois prix au concours photo : Alban PRADIER, Manon LAURENT, Denis BREYSSE

**Mme le Maire
et ses conseillers
présenteront leurs
vœux
le**

14 janvier 2017

**Vous êtes tous
invités à 15h00
à la salle
polyvalente**

**Venez partager la
galette des rois**



Photo : Alban Pradier

Le mot de Madame le Maire

Chères Crouseillounes, Chers Crouseillous,

La fin de l'année approche... et ce rendez-vous avec un nouveau numéro du bulletin municipal est maintenant rituel.

Outre les rubriques habituelles, vous y trouverez des informations diverses et utiles au quotidien :

1. Un article très documenté sur les arnaques téléphoniques : qui d'entre nous n'a jamais fait l'objet de sollicitations ou de prospections commerciales par voie téléphonique ? Ces appels dérangent, se multiplient, peuvent coûter cher. Aussi, j'attire votre attention sur cet article qui donne des conseils pour vous éviter bien des désagréments. Sachez que vous pouvez toujours couper la communication sans avoir à vous justifier auprès de votre interlocuteur et sans aucun scrupule.
2. Différentes informations émanant de divers organismes, prestataires et associations. Ainsi :
 - ENEDIS, anciennement ERDF, pour les travaux projetés près de son réseau,
 - le Département et l'Association des Maires de l'Ardèche, en ce qui concerne les réseaux téléphoniques,
 - et Orange pour l'accès à la télévision par l'ADSL.

Vous trouverez toutes ces actualités dans ce bulletin.

Ce 1er janvier 2017 verra la création de notre nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). L'année 2017 s'annonce pleine de nouveaux défis à relever pour les 29 communes qui vont le composer.

Les présidents et vice-présidents de chaque communauté de communes et les maires des 5 communes isolées ont beaucoup travaillé, ces derniers mois, sur la gouvernance, l'organisation territoriale, les compétences et la fiscalité.

La Loi NOTRE encadre cette fusion mais pour construire un projet de territoire, la concertation, les discussions, les négociations sont indispensables et parfois rudes ; Sébastien Pradier, vice-président de notre EPCI, participe donc à tous ces travaux ; il a toute ma confiance : il sait trouver les bons arguments pour défendre les atouts de notre commune. Je l'en remercie.

Le conseil municipal, réuni le 5 août 2016, a proposé à Monsieur Le Préfet, seul compétent, de fusionner les deux bureaux de vote pour conserver le bureau de vote de la mairie. Par arrêté du 30 août 2016, Monsieur Le Préfet a validé cette modification et un courrier a été envoyé à tous les électeurs concernés.

La répartition des électeurs au 28 février 2016 était de 40 électeurs au bureau de La Palisse et 151 électeurs à la mairie du village. Suite à une diminution de la population sur notre commune et aussi pour préserver la confidentialité des votes à La Palisse, j'ai proposé au conseil municipal de ne garder qu'un seul bureau de vote ; cette décision n'a pas été facile à prendre mais nous a paru la plus sérieuse.

Je pense qu'elle a été comprise par tous.

Le secrétariat éditera de nouvelles cartes pour tous les électeurs de la commune ; elles seront envoyées pour le prochain scrutin des élections présidentielles qui aura lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

Dématérialisation, numérisation, télé-procédures sont maintenant des termes courants et obligatoires pour toute démarche et ils s'opposent à : proximité, présence, services publics.

Une nouvelle réforme en matière de délivrance des CNI (Cartes Nationales d'Identité) est en train de se mettre en place, vraisemblablement avant la fin du 1er trimestre 2017, la date n'est pas encore arrêtée.

La délivrance des CNI nécessite d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales. Cela suppose donc un accueil en guichet qui, jusqu'à présent, était de la responsabilité des maires.

La dématérialisation des procédures d'enregistrement et de transmission des dossiers s'effectuera à l'aide de dispositifs spécifiques appelés DR (Dispositif de Recueil). Et bien sûr, toutes les communes n'en seront pas équipées. Pour le Plateau, seule la mairie de Coucouron bénéficiera de ce matériel.

Voilà encore un service supprimé aux mairies rurales et à leurs habitants.

Cependant, les mairies non équipées pourront permettre à l'usager d'effectuer sa pré-demande en ligne. L'Etat assurera les formations nécessaires aux agents des communes qui désirent proposer ce service. Je souhaite, bien sûr, que notre secrétaire de mairie puisse vous informer et vous aider à faire ces démarches.

Je vous rappelle que la validité des Cartes Nationales d'Identité est passée de 10 à 15 ans.

Lorsque le demandeur sera identifié dans la base par ses empreintes, il pourra obtenir un nouveau titre sans avoir à fournir d'autres documents que la photographie et le justificatif de domicile.

2016 se termine ; je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches.

Pour commencer 2017, je vous invite, d'ores et déjà, à venir partager la galette des rois, le 14 janvier, à 15h00.

Bonne lecture

Françoise LAURENT



Cros de Géorand 

Mairie - 07510 CROS DE GEORAND
Tél. 04 75 38 94 64 - Fax 04 75 37 52 64
crosdegeorand-mairie@orange.fr

Site internet :

www.crosdegeorand.fr



« ensemble faisons vivre
notre commune,
cros de georand »

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Le matin de 8h à 12h
lundi, mardi
mercredi, jeudi
vendredi
et le samedi
de 9h30 à 11h30

le jeudi après-midi
de 14h à 17h



Horaires de la déchetterie

Le matin de 9h à 12h
mercredi et samedi

ETAT CIVIL**Naissance****LAGER Oscar**

Le 3 juin 2016

(Beauregard)

*(ses parents habitent dans le Morbihan)***TEYSSIER Tazio**

Le 19 juillet 2016

(Pré de Mazan)

Mariage**JARJAT Christophe
et BARANSKI
Sandrine**

Le 9 juillet 2016

(Jaleyres)

Décès**GIRE Lucien**

Le 11 janvier 2016

à l'âge de 93 ans

(Haond)

**GIRAUD Veuve
TEYSSIER Berthe**

Le 11 mars 2016

à l'âge de 80 ans

(le village)

**TRICON Veuve
ROMAN Paulette**

Le 12 mai 2016

à l'âge de 92 ans

(les Brunelles)

En haut du clocher***Résonnez cloches !***

Des travaux sont entrepris pour les cloches de l'église de Cros-de-Géorand par la société Bodet, campaniste depuis 1868.

Il s'agit de restaurer une pièce appelée : le mouton.

Le mouton, aussi appelé joug, est la pièce qui soutient la cloche et permet sa mise en volée. Il est fabriqué sur mesure en fonction du poids de chaque cloche.

La forme cintrée du mouton rétrograde permet de remonter le centre de gravité de 1/3 de la hauteur de la cloche et de réduire ses efforts dynamiques de 40% lors de la mise en volée.

C'est la cloche qui en remontant au dessus de l'axe de rotation contribue à son équilibrage en créant son propre contrepoids.

Ce mouton rétrograde « oméga » s'est fragilisé avec le temps.



Modèle de joug
appelé mouton rétrograde « oméga »

ETAT CIVIL**Décès****LAVASTRE Louis**

Le 31 mai 2016

à l'âge de 89 ans
(Sébeyroux)**TAILLIEZ Jean-
Louis**

Le 10 juillet 2016

à l'âge de 68 ans
(le village)**MOULIN Berthe**

Le 10 déc. 2016

à l'âge de 89 ans
(le village)**Inhumations****ARCIS Rosa**

Le 28 février 2016

À l'âge de 97 ans
(Le Merle)**BRUN née CAYRON
Marie-Louise**

Le 24 août 2016

À l'âge de 91 ans
(Les Combes)**MARTIN Raymond**

Le 7 septembre 2016

À l'âge de 84 ans
(Tendrier)**CHARRE Rosa**

Le 15 octobre 2016

À l'âge de 90 ans
(Peyremaillet)

Service des impôts où s'adresser ?

La Direction Départementale des Finances Publiques nous a informé qu'à compter de 2017, le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence à Cros-de-Géorand sera assuré par le service des impôts des particuliers (SIP) de Aubenas.

Donc, à compter du 2 janvier 2017, pour toutes questions y compris le paiement, concernant :

- l'impôt sur le revenu,
- la taxe d'habitation
- les taxes foncières

merci de bien vouloir vous adresser au service suivant :

SIP-SIE AUBENAS
Centre des Finances Publiques
7, chemin de la Bouissette
BP 134 – 07205 AUBENAS
Tél. 04 75 89 21 00

Ouverture au public :

Matin

8h30 à 12h00 du lundi au vendredi

Après-midi

13h30 à 16h00 le lundi et le mercredi

13h30 à 15h00 le vendredi

Pour éviter les déplacements et les attentes aux guichets, vous pouvez :

- effectuer vos démarches sur le site internet : **www.impots.gouv.fr**
- contacter le Centre Impôts Service au **0810 467 687**
horaires :
8h00 à 22h00 du lundi au vendredi
9h00 à 19h00 le samedi



Echappée belle ! Le repas de fin d'année du CCAS

Une fois l'an, la commune de Cros de Géorand, grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), organise un repas pour ses aînés. En 2016, le CCAS a proposé une sortie au restaurant. Le samedi 26 novembre 2016, « les Rapides du Lac » ont emmené une belle équipe. Certains ont la canne, mais la jeunesse est un état d'esprit et les regards pétillent du bonheur de se retrouver. Le conducteur s'arrête au barrage de la Palisse pour présenter les chutes d'eau se déversant avec force par dessus le mur. Puis, il ralentit au Lac d'Issarlès. Là aussi, après les fortes pluies le niveau d'eau est remonté. Le lac est d'un bleu profond.

La porte du restaurant « Le Panoramic » est ouverte. Une grande table en U invite les convives à s'installer. Madame le maire, Françoise Laurent remercie les personnes pour leur présence et évoque les absents pour qu'ils restent dans les coeurs. Après une mise en bouche, le repas commence. Chaque plat remporte un franc succès. Cela se mesure aisément à l'intensité des conversations qui faiblit au profit d'une dégustation. Figurent au menu : une tourte aux cèpes, un filet de sandre sauce crevette, du magret de canard, ... un véritable repas de fête. Jean-Marie Lafont est applaudi entre le champagne et le café. Les jours raccourcissent vraiment. La nuit est déjà tombée lorsque les convives rentrent à Cros de Géorand.

Les réunions du Conseil Municipal

en bref ...

Conseil municipal du 13 juillet 2016



Périmètre de fusion des communautés de communes

L'arrêté préfectoral du 27/04/2016 relatif au projet de périmètre d'une Communauté de communes issue de la fusion des trois communautés de communes « Entre Loire et Allier », « Cévennes et Montagne ardéchoise », « Sources de la Loire » et les communes d'Astet, Borée, Lachamp Raphaël, La Rochette et St Martial est présenté au conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable au périmètre tel que défini par le Préfet, en

revanche au vu de l'avancement du projet il ne se prononce pas sur la représentativité, le siège et la dénomination de la nouvelle communauté de communes.

Aménagement du hameau de La Palisse

Madame le Maire rappelle les aménagements prévus pour la 2^{ème} tranche de travaux à La Palisse. Des travaux préliminaires sont nécessaires avant le lancement de cette 2^{ème} tranche notamment l'étude et la réalisation d'espaces dédiés à l'organisation et à la mise en place de conteneurs à ordures ménagères. Le conseil municipal est favorable, il charge le maire du lancement de ces travaux préliminaires.



Soutien à l'hôpital d'Aubenas

Madame le Maire attire l'attention du conseil municipal sur la directive « groupement hospitalier de territoire » qui prévoit la suppression du statut d'hôpital support pour l'hôpital d'Aubenas, et une centralisation à l'hôpital de Montélimar. Cette suppression implique une situation inquiétante pour l'Ardèche, seul département français qui ne serait pas doté d'un hôpital support.

Le conseil municipal demande le retrait de cette directive.

Questions diverses

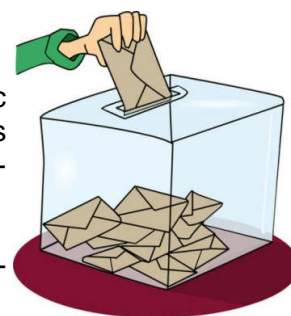
- Demande de devis au SDE07 pour l'extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit.
- Mise en place de bornes de rechargement pour véhicules électriques à La Palisse.
- Demande pour la réalisation d'un point de ramassage scolaire au Pré de Mazan.
- Diffusion du film de Bernard Peyrol « Histoire de faux » - salle polyvalente le 6 août (entrée 3 €)

Conseil municipal du 5 août 2016

Bureau de vote de La Palisse

Le nombre total d'inscrits sur la liste électorale de la commune est de 191 avec 151 inscrits au bureau de Cros de Géorand et 40 au bureau de La Palisse. Après avoir abordé le sujet à plusieurs reprises, il est proposé une fusion des deux bureaux de vote en conservant un seul bureau à la mairie.

La proposition sera faite au Préfet pour être effective pour les élections de 2017. Le conseil municipal valide cette modification par 5 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.



Dates à retenir, les prochaines élections :

- | | | |
|-------------------|------------------------------|----------------------------|
| • Présidentielles | premier tour : 23 avril 2017 | second tour : 7 mai 2017 |
| • Législatives | premier tour : 11 juin 2017 | second tour : 18 juin 2017 |

Echange de terrain avec M. Laurent Zéphirin

(modification de la délibération du 26 avril 2013).

C'est à tort et par erreur qu'il a été omis dans la délibération du 26/04/2013 au paragraphe 3 la parcelle AZ 167. M. Laurent a cédé les parcelles AZ 198 et 202. La commune cède en contrepartie les parcelles AZ 206 et 167 sans modification de valeur. Maître Ruiz Bernard, notaire à Jonquières chargé de la succession, devra rectifier l'acte reçu par Maître Teste à Vals les Bains.

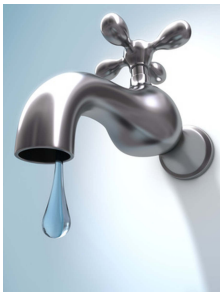


Une erreur
s'est glissée...

Conseil municipal du 28 octobre 2016

Validation de la carte communale

Au vu du rapport de présentation et du plan de zonage de la carte communale modifiée suite à l'enquête publique ordonnée par arrêté préfectoral du 27/05/2016, des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal valide la carte communale telle que annexée à la délibération.



Révision des contrats abonnements eau

Mme le Maire informe le conseil municipal que la mairie est de plus en plus sollicitée pour réaliser des fermetures de compteurs d'eau par des propriétaires de résidence secondaire qui souhaitent résilier momentanément leur abonnement d'eau tant que leur habitation reste non utilisée. Il est proposé de mettre en place une procédure et un tarif de résiliation d'abonnement. Le conseil municipal est favorable à la création d'un tarif codifiant cette intervention et souhaite se renseigner sur les tarifs pratiqués dans d'autres communes. Une délibération est à prévoir lors d'un prochain conseil.

Site internet de la Commune

Un site internet a été créé : www.crosdegeorand.fr

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis des prestations rédigé par Alban Pradier concernant la mise en ligne et les mises à jour du site internet de la commune, sous forme de contrat sur 4 ans et comprenant : réunions de mise au point, modifications, ajout et finalisation des pages, mise en ligne du site et référencement, mise à jour des pages régulièrement pendant le contrat.

Montant du devis 1200 € HT/ an. Le contrat est validé.



Décision modificative n° 1

Concernant le budget de la commune

FONCTIONNEMENT	dépenses	recettes
FPIC	+ 11 851	+ 3 203
Fournitures voiries	- 8 648	
Honoraires	- 1 000	
Personnel	+ 1 000	
TOTAL	3 203	3 203

INVESTISSEMENT	dépenses
Achat matériel bureau	1 000
Étude camping	- 1 000
TOTAL	0

Astreintes de déneigement

Comme pour les années précédentes, des astreintes sont prévues pour le déneigement des voies communales pendant les week-ends d'hiver. Après discussion, le conseil municipal établit la période des astreintes du 03/12/2016 au 02/04/2017. Un planning fixe des astreintes alternées un week-end non l'autre pour les deux adjoints techniques.



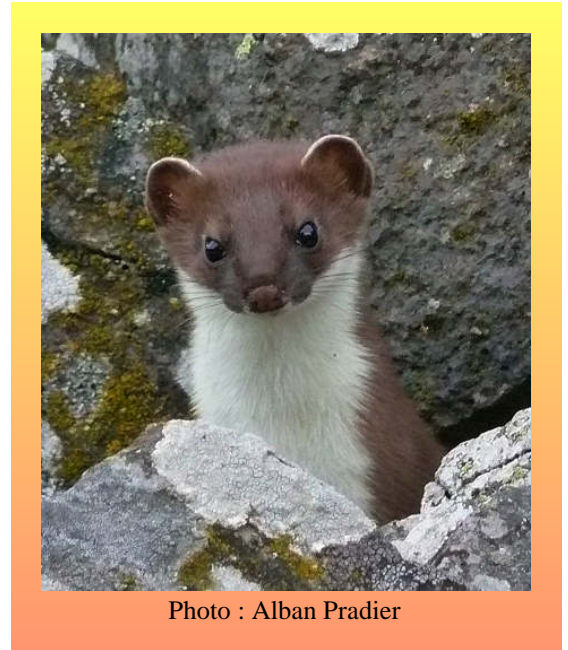
Connectez-vous : www.crosdegeorand.fr

Ce formidable outil qu'est internet est un excellent moyen de communication que nous avons choisi d'utiliser afin d'améliorer encore un peu plus les liens entre la municipalité et ses habitants mais aussi avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent venir s'installer ou passer quelques jours dans notre belle commune.

Plusieurs objectifs ont été définis : information, communication et promotion de la commune. Des buts plus précis ont été ciblés :

- commercial en présentant les entreprises, les commerces, l'agriculture,
- touristique en fournissant des informations pratiques et en mettant en valeur les atouts de la commune,
- culturels en faisant connaître les animations proposées par les associations très actives.

Alban Pradier a créé ce site et le mettra à jour très régulièrement. Alban travaille et vit sur la commune ; il est très impliqué dans la vie associative. Il connaît forcément tout ce qui s'y passe ; ce sont les élus qui lui communiqueront les annonces et les comptes rendus des manifestations et des événements.



La mise à jour d'un site internet est primordiale et nous remercions Alban Pradier pour son implication dans la vie communale. Nous espérons que vous y trouverez toutes les informations que vous recherchez : actualités dans la gazette, présentation de la commune, où séjourner, loisirs et photos.

Nous vous invitons à aller sur la page PHOTOS pour découvrir les instantanés surprenants, faits par Alban, sur des paysages et des animaux rencontrés sur notre commune.

Attention travaux ! ENEDIS rappelle le règlement

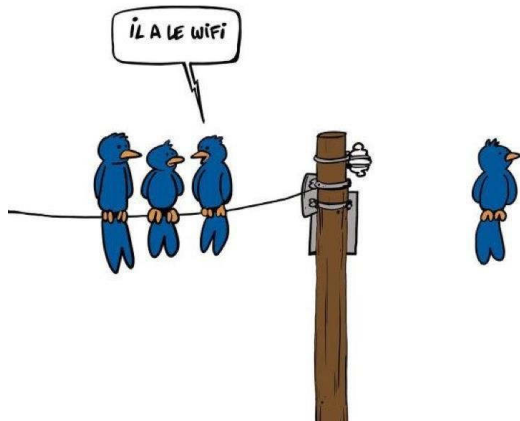
ENEDIS (anciennement ERDF) communique les démarches à suivre avant tous travaux envisagés sur la voirie, le domaine public et les propriétés privées. Pour éviter les accidents de personnes et les endommagements de réseaux, la réglementation des travaux a évolué.

Depuis le 1er juillet 2012, toute personne (particuliers, entreprises, collectivités locales) qui envisage de réaliser des travaux (rénovation bâtiment, ravalement façade, terrassement, élagage, etc.) a l'obligation de consulter le téléservice : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr (gratuit).

Pourquoi consulter www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ?



Afin d'obtenir la liste des exploitants de réseaux (électricité, eau, télécom, etc.) présents sur l'emprise des travaux. Le responsable des travaux doit adresser une déclaration de projet de travaux (DT) aux gestionnaires des réseaux. Il doit ensuite transmettre, à ces derniers, une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Pour votre sécurité et celle des intervenants, des protections sont parfois indispensables si vous travaillez à proximité d'un réseau aérien ou souterrain.



Les réseaux filaires

Le Département et l'association des maires et des présidents de communauté de communes consultent les élus sur la qualité du réseau de téléphonie fixe.

Une première enquête en novembre 2014 mettait en évidence la dégradation de ce service universel : poteaux couchés, réseau filaire au sol, mauvais état des réseaux filaires enterrés, manque d'élagage mais aussi l'instabilité même du réseau et sa saturation.

L'équipement des foyers en FFTH (Fiber to the Home : fibre jusqu'à l'abonné) sera la solution dans l'avenir mais pour autant et en attendant la couverture intégrale de tout le département, il est inconcevable que cette situation perdure. Plus spécialement sur notre commune, un dysfonctionnement récurrent existe sur une partie importante du réseau où les câbles sont enterrés sans gaine et en très mauvais état.

Pour signaler toute dégradation constatée, vous pouvez télécharger, sur votre smartphone, l'application « **1013 Réseau** » (géolocalisation automatique du lieu, possibilité de préciser exactement la nature du dégât, de prendre une photo, ...). Vous recevrez ensuite une information relative à la prise en compte de votre signalement par les équipes techniques.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, une partie des supports d'Orange seront utilisés. Vous êtes donc invités à communiquer à la mairie toute dégradation des supports avec la plus grande précision (les poteaux portent tous des numéros) pour faire remonter l'information auprès de l'association des maires et du Conseil Départemental.



La télévision par l'ADSL

Une avancée notoire !

L'ouverture commerciale du service « télévision » sur les armoires ADSL de Cros de Géorand et d'Usclades est effective depuis le 25 novembre 2016.

Soixante dix lignes sont rattachées sur l'armoire du village et 80 % de ces lignes peuvent bénéficier de la TV de Orange. Les lignes raccordées sur Saint Cirgues en Montagne et Sainte Eulalie ne peuvent malheureusement pas y prétendre. Par contre, les abonnés rattachés à Usclades peuvent y accéder.

Pour bénéficier pleinement de cette avancée notoire sur les deux communes (internet plus rapide et TV Orange) vous devez appeler ORANGE au 3900 ou passer en Boutique Orange. Un décodeur TV et une nouvelle box seront mis à votre disposition.

Attention aux arnaques

au téléphone

Une arnaque, hélas bien rôdée porte le nom de « Ping Call ».

Le terme « Ping Call » vient du mot ping-pong : L'arnaqueur lance un premier appel « Ping » et attend l'appel en retour « Pong ».

Des numéros inconnus vous harcèlent au téléphone ? Ces numéros raccrochent systématiquement avant que vous n'ayez le temps de décrocher ? Vous recevez des SMS provenant de numéros inconnus, étranges ?

Vous êtes l'une des nombreuses victimes de cette arnaque téléphonique, « Ping Call »

Comment cela se passe ?

Des plateformes téléphoniques ont été créées pour appeler des milliers de numéros de téléphones mobiles. En ne vous laissant pas le temps de répondre au premier appel dit « Ping », l'arnaqueur vous incite à rappeler un numéro commençant par **0897 ou 0899** et donc à effectuer ce fameux rappel « Pong ». En rappelant ces numéros vous aurez en ligne des services différents tels que : la voyance, des rencontres, des jeux, des sondages, ... Le but est de vous garder en ligne le maximum de temps. Vous payez cette communication à un coût très élevé.

Vous pouvez également être appelé par un numéro en 01, ... 04, 05 ou même 06, 07. L'appelant vous annonce alors : que vous avez gagné à un concours, gagné un voyage, que votre compte facebook a été piraté, que votre colis est en attente, ... il se présente comme un service client ou logistique. Et cet appelant vous demande ensuite de rappeler un numéro en **0897 ou 0899**. Il peut s'agir aussi d'un SMS ou un message vocal vous demandant de rappeler un numéro commençant par **0897 ou 0899**.

L'unique but de ces appels est de vous faire rappeler un numéro surtaxé



Conseils

D'une façon générale, évitez de rappeler un numéro inconnu sans en vérifier l'origine. D'autant que **les numéros en 08, dans leur quasi totalité ne sont jamais compris dans les forfaits même illimités.**

Recours

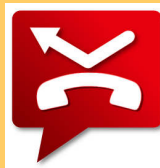
Un numéro inconnu ?

Vérifiez sur internet (google par exemple) en tapant le numéro avant d'appeler. Dans la majorité des cas, les numéros malveillants sont déjà dénoncés sur internet.

Lutte contre les fraudes :

La **Fédération française des télécoms** a mis en place le **33 700**, un dispositif de signalement des appels ou SMS jugés suspects Contact par SMS : 33700

Ou en ligne : <http://www.33700.fr>



En tant que victime de cette escroquerie, vous pouvez contacter **Info escroquerie** au **0811 02 02 17**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter la fiche « **SMS indésirables et appels frauduleux** » éditée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

Adresse : <http://www.telecom-infoconso.fr>

Enfin, le gouvernement a mis en place le 1er juin 2016 la possibilité de s'inscrire sur une liste des personnes s'opposant au démarchage téléphonique : **Bloctel**.

<http://www.bloctel.gouv.fr>

Vous pouvez vous inscrire gratuitement pour ne plus être démarché téléphoniquement conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014.



bloctel.gouv.fr

Coût des appels téléphoniques dont les numéros commencent par 08

La tarification des appels vers les numéros 08 a été simplifiée en octobre 2015. Elle offre plus de flexibilité aux fournisseurs de services

Les numéros à tarification gratuite

- Il s'agit de numéros à 10 chiffres commençant par 0800 à 0805
- ou des numéros courts à 4 chiffres commençant par 30,...31



Appel gratuit depuis un poste fixe

 N° Vert 0 800 77 77 00

Ces numéros ne font l'objet d'aucune tarification ni d'aucun décompte des forfaits des appelants au départ des lignes fixes et mobiles.

Les numéros à tarification normale

(également appelée « banalisée »)

- Il s'agit de numéros à 10 chiffres commençant par 0806 à 0809
- ou de numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3

3995

Service gratuit
+ prix appel

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Pour ces numéros, les communications sont incluses dans les forfaits fixes et mobiles ou sont facturées à l'appelant à un tarif identique à celui des numéros fixes géographiques.

Les numéros à tarification surtaxée

(également appelée « majorée »)

- Il s'agit de numéros à 10 chiffres commençant par 081, 082, 089
- Et certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3

39XX

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

0 825 200 014

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

Ces numéros permettent à des éditeurs de vendre des contenus ou des services spécifiques par voie téléphonique (prévision météo, renseignements, achat de billets, etc.) et d'en recouvrer le prix via une surtaxe prélevée sur votre facture. Ainsi, les communications vers les numéros surtaxés sont décomptées du quota mensuel des forfaits limités en durée et incluse dans les forfaits illimités en durée, comme tout autre appel. La valeur de la surtaxe peut dépendre de la durée de l'appel (facturation à la durée), ou d'un forfait indépendamment de la durée de l'appel (facturation à l'acte).



Pour plus de renseignements : <http://www.infosva.org>

Histoire

L'abbé Cyprien Gineys a réalisé un important travail d'historien sur les familles vivant à Cros-de-Géorand au 17^{ème} siècle.

Vous trouverez, ci-joint, la deuxième partie de ses recherches.

Nous remercions très sincèrement l'abbé Cyprien Gineys.



Portrait de Anne d'Anglure, seigneur de Givry - 16^{ème} siècle



Portrait de Gabrielle de Motier de Champetières 17^{ème} siècle

La vie à Cros-de-Géorand à la fin du 17^{ème} siècle

Au milieu du XVII^e siècle, Claude Rochette était fermier de Catherine de Champetières, petite fille d'Anne Ytier de Géorand et épouse du marquis De Givry, qui administrait la seigneurie en fin de siècle.

Aux Brunelles vivaient les familles Chaussinand, Volle, Testud et Surel ; au Chaumeil, Delolme ; à la Plaine, Gineys ; au Sagnas, Volle.

Le quartier de Rochessac, qui englobait Champlatier, était habité par les familles Breyse, Testud, Cellier, Joanny, Vallier, Falgon, Haond et Brun.

Au nord d'Usclades, sur la rive gauche du Tauron, il y avait le quartier de Boisfanjous et plus au nord celui de Clavel.

Boisfanjous : ses maisons ayant fini par recevoir le nom de leur tenancier : Bèque, Bérourard ; ou son surnom : Françon, Javelle ; ou encore son métier : Fournier ; on commençait à ne plus parler de ce quartier. Bèque était habité par les familles Arnaud, Tauleigne, Haond, Molle, Valette, Breyse et Teyssier ; Bérourard par les familles Volle et Gineys ; Françon par la famille Bèque ; Javelle par la famille Jourdan ; Fournier par la famille Volle.

Clavel : avec les Breyse, Rochette, Fargier, Brun, était habité par les familles Haond et Reynaud, qui ont donné leur nom à leur maison. Le Moulin d'Haond a successivement été tenu en cette fin de siècle, par les Chenu, Moulin et Rochette. Des Gineys résidaient à la Bourlateyre.

Le hameau de la Rochette était peuplé par les familles Lavastre, Astier, Faure, Breyse, Gineys et Deschaux. On trouvait des Breyse et des Moulin à son annexe de la Chapelle ; des Reynaud à celle du Champ ; des Haond au Ranc de Piouche. Le moulin de Peyron, dit parfois moulin de la Rochette, était tenu par des Rochette.

Le hameau du Poyet était habité par les familles Varraud, Clauzier et Rochette, et le quartier des Hermes par les familles Gras, Chevalier et Moulin.

Le quartier de la Tauleigne et du Martelet était habité par les familles Reilhe, Reynaud, Tauleigne, Volle, Haond, Rochette, Gleyse, Faure, Gineys, Vialle et Roux.

À la Chaumette vivaient les familles Mailhet et Breyse ; à la Blaveyre, Chareyre ; à Juny, Breyse, Chareyre et Gérenton ; à l'Ollier, Benoît ; à la Lebouse, Moulin, Molle et Tauleigne ; à Beauregard, Exbrayat et Roux ; au Mont, Saby, Brun, Teyssier, Volle,

Rochette, Gineys et Roux ; à la Chavade, Breysse, puis Roux ; au Merle, Moulin, Molle et Breysse ; à Ranusset, Benoît, puis Volle ; aux Randes, Alison puis Ollier ; à Veyradier, Mariac, Chanut et Deschaux ; à la Goudouleine (qui deviendra Chambaud au XVIII^e siècle, surnom de mes ancêtres Gineys qui s'y établiront en 1711), Varraud, Bouquet et Teyssier ; à Tendrier, Roux et Teyssier ; à la Valette, Teyssier, Chareyre et Augier ; à la Besseyre, Teyssier ; à Soyons, Rognon et Teyssier.

Au hameau de Rognon vivaient les familles Massebeuf, Pélissier, Fargier, Teyssier, Moulin, Gras, Arcis, Delolme, Testud, Peyroulon et Cortial ; à Malbastit, Brun, Hilaire et Haond ; à Voulaton, Volle et Chazalon ; à la Vestide, Peyroulon et Brun ; à Genébret (puis Crouste, surnom de Chareyre un résidant du 15^{ème} et 16^{ème} siècle), Lavastre, Cortial, Reynaud et Haond ; à Claron, Augier ; à Gabrilou, Moulin et Hilaire ; à Peyremalhet, Roche ; au Pré du bois, Petit ; aux Téoules, Tournayre et Roche.

Lieux non identifiés :

Moulin de Varraud : famille Roche et Ceysson.

Pas de la Mouleyre : famille Moulin.

Cuyettes : familles Issartel et Roux.

Engrezeyres : familles Haond, Royer et Gineys.

Naissance, baptême

Il n'y avait pas d'état civil, le registre des baptêmes en tenait lieu. Sauf rare exception, les enfants étaient baptisés le jour, le lendemain, ou le surlendemain de leur naissance. Il y avait en moyenne sur la paroisse, 35 baptêmes par an.

Il devait y avoir entente avec la paroisse de Burzet, dont dépendaient Rieutord, la Besse et Prat-Sauvage, pour que leurs enfants soient baptisés au Cros. Près d'Usclades, paroisse de Sainte-Eulalie, on peut aussi penser que les enfants du Camaret qui étaient eux aussi portés au Cros pour le baptême, l'étaient avec la permission du curé. Le 25 octobre 1497 un accord avait été trouvé entre Vital Rocher, curé de Sainte-Eulalie, et ses paroissiens d'Usclades qui préféraient en hiver venir au Cros pour le baptême de leurs enfants en raison du brouillard et de la neige qui les empêchaient de se rendre commodément à Sainte-Eulalie, mais nous ignorons le contenu de cet accord.

Le baptême ayant lieu immédiatement après la naissance, la mère n'était pas rétablie pour y être présente, d'autant plus que le lieu de la naissance pouvait être assez éloigné de l'église paroissiale. Il fallait assez souvent une heure, parfois plus, pour s'y rendre. Il était toléré de porter en hiver un enfant à baptiser, quand le temps était très mauvais, à l'église de la paroisse voisine quand elle était plus proche et plus accessible.

Souvent, le rôle du parrain ou de la marraine ne consistait qu'à porter son filleul ou sa filleule à l'église pour le baptême. On peut penser que le jour du baptême quelques membres de la famille, quelques amis, venaient entourer les parents, surtout la maman. Une grand-mère, une tante ou une sœur aînée de l'enfant, préparait le repas que tous partageaient au retour à la maison de l'enfant baptisé.



La mortalité infantile est très élevée. La mort d'un enfant en bas âge est banale, quotidienne et familière.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, 25 % des enfants meurent avant l'âge d'un an, et 40 % entre un an et quatre ans !

Une fois né, l'enfant est donc loin d'être sauvé. Des dangers le guettent. (Maladies, accidents, violence des adultes...) contre lesquels les moyens d'action étaient souvent dérisoires.



Un album de fête ... le 15 août 2016



La fête est un moment privilégié pour se retrouver, se détendre, garder son cœur d'enfant.



Ce 15 août, le soleil était au rendez-vous.

Vous avez pu apprécier, les musiciens du Fil d'Ariane, le duo Ishtar, les bons plats de Patrice Ceyte.

Nous remercions les associations et l'ensemble des bénévoles pour leur implication dans l'organisation de ces journées festives. Et nous remercions les exposants pour leur présence.



La fête du Cros de Géorand est aussi l'occasion de faire connaître le village et de donner l'envie d'y revenir ...



Photo : Anne-Gaëlle ONFRAY



Photo : Manon LAURENT

Les fleurs du plateau ardéchois

En 2016, la Bouquinerie Crouseilloune invitait les photographes à saisir les paysages printaniers du Cros de Géorand. Ainsi, avec un plaisir toujours renouvelé, la bibliothèque compose une exposition ouverte au public avec les clichés réceptionnés. Vous pouvez d'ailleurs découvrir « le printemps à Cros de Géorand » jusqu'au 31 janvier 2017.

Et vous pouvez aussi participer à la prochaine exposition « les fleurs du plateau ardéchois » qui sera présentée durant l'hiver 2017/2018. La démarche est très simple et formalisée sous la forme d'un règlement exposé ci-dessous :

Règlement du concours photo

- 1- Le concours photo est gratuit et ouvert à tout photographe amateur à l'exclusion des membres du jury.
- 2- Chaque participant déclare être l'auteur de ses photos et s'engage à avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiables.
- 3- Chaque participant peut envoyer 5 photos maximum.
- 4- Les photos devront être envoyées en pièce jointe par e-mail à : photoducros@orange.fr
 - avec nom, prénom, adresse et téléphone.
 - au format JPG.
 - de proportion 4x3 ou 3x2.
 - de taille 2000 pixels minimum
- 5- Les photos devront respecter le thème choisi.
- 6- Les participants cèdent les droits de leurs œuvres à "La Bouquinerie Crouseilloune" et à la municipalité de Cros de Géorand pour le bulletin municipal, le site Internet et diverses affiches ou dépliants.
- 7- Un jury sera nommé par l'association "La Bouquinerie Crouseilloune". Les photos seront présentées au jury de façon anonyme.
- 8- Les photos seront présentées lors de la remise des prix et resteront exposées 2 mois environ aux heures d'ouverture de la bibliothèque.
- 9- Les prix attribués seront remis sur place lors du vernissage de l'exposition.

Thème 2017 : Les fleurs du plateau ardéchois.

Attention : Le nom du fichier devra être le nom (*français ou scientifique*) de la fleur.

Date limite d'envoi des photos : 30 août 2017

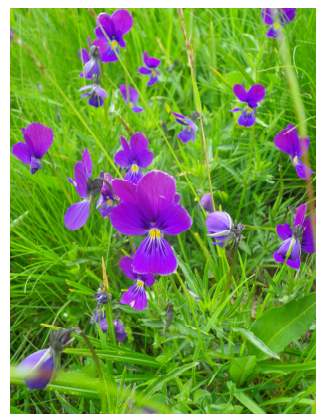


Photo : Caroline MARION

Voir la vie en musique, une école sur la montagne

En décembre 2016, Cros-de-Géorand a accueilli le concert de fin d'année de l'école de musique. Vous avez pu entendre les ateliers cuivres, guitares et la chorale.

Cette audition d'élèves est un moyen de jouer devant un public, de partager sa passion de la musique et de contribuer à la vie culturelle locale.



Implantée depuis septembre 2010, l'Antenne des Sources rayonne sur les communautés de communes "Entre Loire et Allier" et "Sources de la Loire". Elle est l'une des 16 antennes du Conservatoire Départemental Ardèche Musique et Danse. Ouverte à tous, elle propose une formation et une pratique musicales sous forme d'ateliers collectifs dans les spécialités suivantes : chorale, cuivres (trompette et tuba), guitares (acoustique, électrique et guitare basse), batucada (percussions brésiliennes) et éveil musical pour les plus jeunes.

En octobre 2016, son nombre d'élèves s'élevait à 57 (dont 5 Crouseillous).

L'Antenne des Sources organise chaque année des concerts (audition d'élèves) dans différentes communes du territoire, une journée multi-culturelle "Pic et Zik et Cie" à Mazan l'Abbaye, chaque deuxième dimanche de juin et participe à des manifestations locales existantes.

En 2016 à Lachapelle-Graillose pour le feu de la St Jean, à St-Cirgues-en-Montagne pour la foire aux champignons, au Mont-Gerbier-de-Joncs pour l'inauguration de la maison de site, à Mazan-l'Abbaye pour l'inauguration des travaux de l'aile des convers, ...et enfin à Cros-de-Géorand.

« Un soir d'été, j'ai découvert l'école de musique. Son énergie m'a attirée comme un aimant et me suis dit: " à la rentrée je m'inscris à cette école". Chose faite.... Je m'éclate vraiment à la "Batucada Pagelada" du plateau. Je m'arrangeais, à chaque cours du lundi, d'arriver un peu plus tôt, pour écouter chanter l'ensemble vocal et j'ai finalement osé m'y inscrire. Ce que je ne regrette vraiment pas. De la technique, du plaisir, que du bonheur ! »

Témoignage d'Antoinette
Habitante à Malaval



Renseignements : Magali BRILLAULT - 06 70 12 44 08
antenne.sources@ardechemusiqueetdanse.fr
et sur Facebook : AMD Conservatoire les Sources

Un plaisir pleine nature ! avec la Truite Capricieuse

L'association de pêche, La Truite Capricieuse, a été créée en 1942 à Cros de Gérand. A l'époque le Président d'honneur était Malosse Zéphirin et le Président actif Hermené Henri.

L'Ardèche piscicole peut être divisée en 2 entités géographiques :

- a) Le plateau et ses contreforts
- b) Les basses vallées

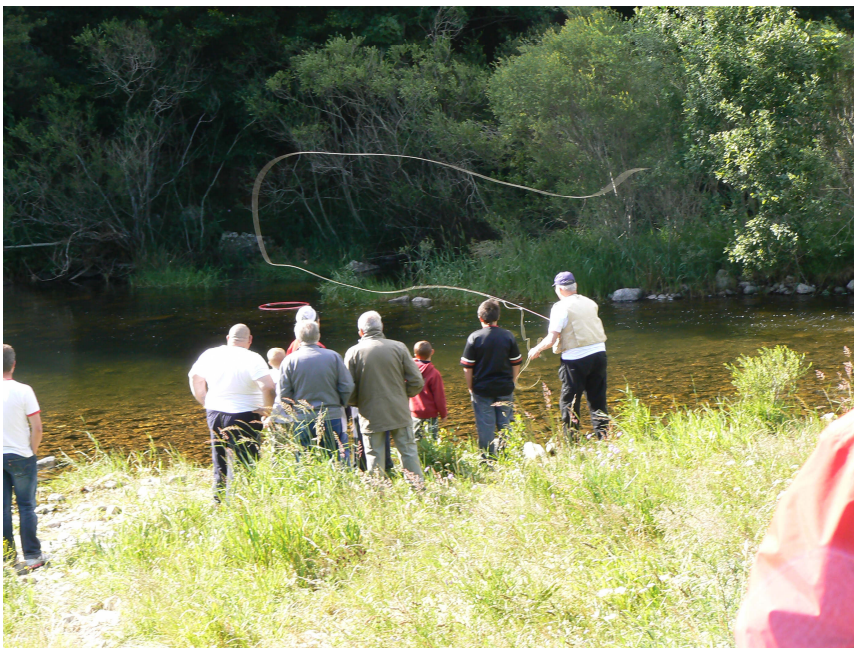
Le plateau est granitique et volcanique, les eaux sont très pauvres en minéraux. C'est millimètre après millimètre que les poissons grossissent contrairement à ce qui se passe dans les grandes rivières des basses vallées où les eaux beaucoup plus calcaires offrent à la truite et aux autres poissons beaucoup plus de richesse pour se nourrir d'où une croissance beaucoup plus rapide.



Photo prise dans les Gorges de la Loire

La société de pêche La Truite Capricieuse, actuellement présidée par Roger Laurent, se bat pour démontrer qu'une maille uniforme (qui plus est à 23 cm) n'est pas adaptée à un département comme l'Ardèche où, suivant la rivière (de montagne ou de plaine), la truite est adulte à 16/18 cm ou 20/22 cm.

La société d'Etudes ECOGEA est chargée d'effectuer les différentes études conformément à la demande de la DDT de l'Ardèche et nous espérons bien que les résultats confirmeront ce que nous défendons depuis des années à savoir une maille de la truite à 20 cm qui serait adaptée à nos ruisseaux et rivières du plateau où la truite qui arrive à cette dimension est adulte depuis longtemps et a donc pu se reproduire au moins une fois.



Bernard Estéoule montre à des pêcheurs novices l'art de pêcher à la mouche "au fouet" lors de la Fête de l'Eau à Rieutord

à bientôt !

Tous les pêcheurs sont invités au casse-croûte offert par La Truite Capricieuse au garage communal près du Lac de La Palisse pour l'ouverture samedi 11 mars 2017 au matin.

Battre la campagne !

avec la Saint Hubert des Hautes Terres

Ce samedi 19 novembre nous nous sommes retrouvés au nombre d'une vingtaine, de bonne heure, au local de chasse ; tous plus motivés les uns que les autres pour une battue aux sangliers où nous comptons bien en mettre au moins un le soir au tableau.

Accompagnés de nos invités du jour, nos amis de Montpezat et de Mézilhac, nous avons fait "le pied" sur plusieurs secteurs de la commune jusqu'à 11h du matin et avons bien localisé un sanglier (c'est ce que nous avons cru) entre Le Poyet et le Moulin de Peyron.

Après que la plupart d'entre nous soient postés, les traqueurs ont lâché les chiens à l'endroit où le sanglier entrait dans l'enceinte mais malheureusement et à notre grand regret les chiens ont traversé les fourrés sans qu'il n'en sorte de bête noire.

Le sanglier, sans doute poussé par sa recherche de nourriture, avait continué son chemin et s'était réfugié (c'est encore ce que nous avons cru) sous La Rochette.



Le 19 novembre s'achève autour d'une bonne maoche

Ne nous avouant pas vaincus (il nous en faut beaucoup plus que ça) nous décidons d'organiser une 2^{ème} battue en encerclant la combe de genêts et de sapins qui se trouve sous La Rochette. Mais là encore, le sanglier n'est pas au rendez-vous. Il est probablement allé se remiser du côté de Aillaud, voire même plus loin. Les nuits commencent à être longues en cette fin novembre et le sanglier a tout loisir de faire beaucoup de kilomètres entre 18h00 et 7h00 du matin. Pour aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence, c'est lui qui a gagné ! La nuit arrive, nous récupérons les chiens et finirons cette belle journée de chasse autour de quelques bonnes maoches préparées par ceux d'entre nous qui étaient là dans la semaine.

Nous avons la chance de chasser dans une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) au nom qui fait rêver : La Saint Hubert des Hautes Terres, où l'amitié, la fraternité et le partage sont bien plus importants que la quantité de sangliers inscrits le soir au tableau. Ces qualités nous sont reconnues même loin de notre commune. Les Présidents qui se sont succédés à la tête de notre ACCA y sont certainement pour beaucoup (Prosper Philippot, Maxime Teyssier, Philippe Plantin et depuis quelques années Jean-Marie Tauleigne).

Que l'on aime chasser le grand gibier en battue ou le petit gibier seul ou en petit groupe, notre loisir favori nous procure un immense plaisir qui nous fait attendre l'ouverture de septembre et chaque partie de chasse comme un gamin attend de se lever pour trouver les cadeaux au pied du sapin le jour de Noël. Nous ne sommes jamais que de grands gamins !

Dans la revue nationale « Le chasseur de sanglier » de mars 2016, un très bel article de 5 pages avec de belles photos des chasseurs de Cros de Géorand avec leurs chiens est consacré à notre association de chasse communale. Cette revue est disponible à la Bibliothèque.

Calendrier, les prochains rendez-vous

**Le printemps
à Cros de Géorand**
26 nov - 31 janvier 2016
Expo-photo à la biblio
proposée par
la Bouquinerie Crouseilloune



Photo : Yves François

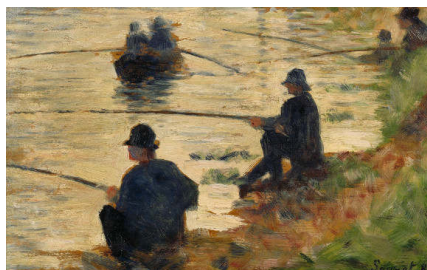
Toits de Montagne
1er février - 31 mars
Exposition à la bibliothèque
élaborée par l'association
LIGER (partenariat PNR)



Bal avec « Beer Pong »
18 février - salle des fêtes
organisé par
le Comité des Jeunes



Assemblée générale
Début mars (date à préciser)
du Club de Géorand



Pêche - lac de La Palisse
11 mars - casse-croûte
au garage communal
avec La Truite Capricieuse
(un lâcher de truites aura lieu
la semaine précédente)



Photo : Audrey Barbut

**Les fleurs du plateau
ardéchois**
21 mars - ouverture du
concours photo
Lire le règlement page 16

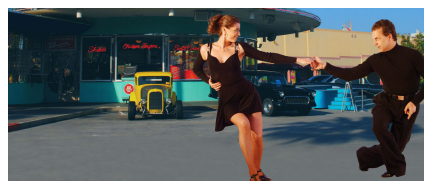


Bistrot
15 avril - 31 mai
Exposition à la bibliothèque
aimablement prêtée par la BDP



Bal avec « Motel »
15 avril - sous chapiteau
organisé par
le Comité des Jeunes

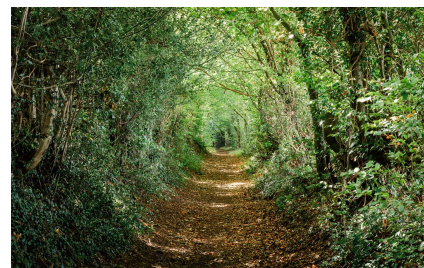
Bal avec sono
16 avril - salle des fêtes
organisé par
le Comité des Jeunes



Repas intergénération
Courant mai (date à préciser)
organisé par
le Club de Géorand



Repas festif
20 mai - salle des fêtes
organisé par
le Comité des Jeunes



Débroussaillage
Mai et juin - 2 journées
organisée par L'ACCA



Envie d'ici
1er juin - 31 juillet
Exposition
à la bibliothèque
Témoignages du plateau
ardéchois recueillis par Conf07

Voyage
Courant juin (date à préciser)
organisé par
le Club de Géorand